RAPPORT ANNUEL

2000 • 2001

CERD

COMITÉ
D'ÉVALUATION
DES
RESSOURCES
DIDACTIQUES

Québec

RAPPORT ANNUEL

2000 • 2001

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001—01-00818

ISBN 2-550-38298-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

MOT DU PRÉSIDENT

En 2000-2001, le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) en était à sa troisième année complète de fonctionnement. Comme la lecture du présent rapport annuel le confirmera, le Comité a vraiment pris *sa vitesse de croisière*. En effet, au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 2001, le CERD a su équilibrer ses travaux de manière à rendre compte des deux facettes principales de son mandat inscrit dans la Loi sur l'instruction publique.

En réalité, jusqu'à cette année, l'essentiel des travaux du CERD a porté sur l'analyse du matériel didactique soumis à l'approbation du ministre. Cette partie du mandat a continué à occuper une place importante à chacune des réunions du comité en 2000-2001. Mentionnons que le CERD a procédé à l'examen des premiers ouvrages, peu nombreux il est vrai, destinés à soutenir l'application du nouveau programme de formation du primaire.

Recommander le matériel didactique à l'approbation du ministre constitue le premier mandat du CERD. Cependant, la loi précise qu'il revient au Comité de *saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques*. Le CERD a consacré un temps important à ce second aspect de son mandat en rédigeant trois avis. Les deux premiers répondaient à des demandes du ministre et traitaient de l'approbation du matériel didactique destiné à l'éducation préscolaire et du coût du matériel didactique, tant à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire. Le troisième avis s'inscrivait dans le prolongement d'une réflexion amorcée par le Bureau d'évaluation du matériel

didactique (BAMD) relative à l'approbation des ouvrages de référence d'usage courant (grammaires, dictionnaires, bibles et atlas). Enfin, le CERD a senti le besoin d'exprimer au ministre ses inquiétudes en ce qui a trait au matériel didactique disponible pour appuyer la réforme du curriculum ainsi qu'à l'absence de budget destiné au renouvellement massif des collections didactiques exigé par la réforme.

En 2001-2002, le CERD a l'intention de continuer dans le même sens. Si l'examen d'ouvrages didactiques soumis à l'approbation du ministre occupera encore une place importante, le Comité entend déposer un avis des plus importants sur la fonction du matériel didactique, avis qui tracera un portrait de la situation du matériel dans les écoles primaires et secondaires du Québec. De plus, si le programme de formation pour l'enseignement secondaire est disponible, le CERD se penchera sur les critères d'approbation du matériel didactique destiné aux élèves de cet ordre d'enseignement.

Mon mandat à titre de président et de membre du CERD se termine ici et c'est avec le sentiment du devoir accompli que je quitte ma fonction. Ce sentiment, je le dois en totalité à chaque membre du Comité pour la qualité de son engagement et sa généreuse participation, sans oublier, bien sûr, la collaboration du BAMD qui n'a jamais fait défaut à chaque étape de nos travaux. Merci enfin aux membres qui nous quittent; le CERD leur est redevable de leur inestimable contribution.

Michel Monette

TABLE DES MATIÈRES

1 Les activités du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2000-2001 1

1.1 Les réunions 1

2 Le matériel didactique de base et les ouvrages de référence d'usage courant soumis à l'approbation du ministre 2

2.1 Les définitions 2

2.2 Le matériel analysé 3

3 Les avis du Comité d'évaluation des ressources didactiques 5

4 Les travaux à venir pour 2001-2002 6

ANNEXE A La composition et le mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques 7

ANNEXE B Les membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2000-2001 9

1 LES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES EN 2000-2001

Conformément à l'article 427.27 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) présente au ministre son rapport annuel pour l'année scolaire ayant pris fin le 30 juin 2001.

1.1 LES RÉUNIONS

Durant cette année, les membres du Comité ont tenu onze réunions d'une journée et demie. Lors de ces réunions, ils et elles ont étudié différents dossiers, notamment l'élaboration d'avis au ministre sur des sujets concernant le coût du matériel didactique, l'approbation d'ouvrages de référence d'usage courant et du matériel didactique destiné à l'éducation préscolaire.

À chacune de ces réunions, le Comité a également examiné le matériel didactique de base soumis par les maisons d'édition afin d'en recommander ou non l'approbation au ministre.

2 LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE ET LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT SOUMIS À L'APPROBATION DU MINISTRE

2.1 LES DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve les ouvrages indispensables à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, qui correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler le « matériel didactique de base ». Ces ouvrages sont de deux types : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

Les ensembles didactiques

Les ensembles didactiques :

- sont manifestement conçus pour les enfants de l'éducation préscolaire et les élèves de l'enseignement primaire ou secondaire;

- se composent d'au moins deux éléments qui forment un ensemble intégré : un manuel de l'élève et un guide d'enseignement qui vise à soutenir l'enseignante ou l'enseignant dans sa démarche pédagogique;

- présentent suffisamment de moyens (éléments notionnels, activités et exercices) pour permettre aux élèves touchés d'atteindre l'ensemble des objectifs obligatoires énoncés dans les programmes d'études;

- peuvent comprendre d'autres éléments, notamment du matériel reproductible, informatisé ou de classe, mais jamais du matériel non durable.

Les ouvrages de référence d'usage courant

Les ouvrages de référence qui suivent, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base : les dictionnaires usuels, les grammaires, les atlas et les bibles.

2.2 LE MATÉRIEL ANALYSÉ

Au cours de l'année 2000-2001, le CERD a étudié 38 demandes de recommandation, dont 13 touchaient des ensembles didactiques de base pour les élèves francophones. Il a recommandé l'approbation de 6 d'entre elles et pour les 7 autres, il a recommandé au ministre de les approuver à la condition que l'éditeur y apporte certaines corrections.

Quant aux ouvrages de référence d'usage courant destinés aux élèves francophones, 4 ont été recommandés pour approbation, 3 ont été recommandés à la condition que l'éditeur y effectue certaines corrections et un dernier ouvrage qui n'a pas été recommandé à l'approbation du ministre.

En ce qui concerne les ensembles didactiques de base pour les élèves anglophones, le CERD a recommandé au ministre quatre ensembles didactiques de base et sept ouvrages de référence d'usage courant. Il a également recommandé au ministre d'approuver deux autres ouvrages de référence à la condition que l'éditeur y apporte certaines corrections. Enfin, trois ouvrages n'ont pas été recommandés.

3 LES AVIS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Dans son rapport annuel 1999-2000, le CERD avait prévu remettre au ministre, pour 2000-2001, deux avis : un premier traitant du matériel didactique destiné aux enfants de l'éducation préscolaire et un second portant sur le coût des ensembles didactiques à l'éducation préscolaire ainsi qu'à l'enseignement primaire et secondaire. Ces deux avis ont été remis au ministre au cours de l'hiver 2001.

Le CERD a également rédigé un troisième avis relativement à la définition des ouvrages de référence d'usage courant et des critères d'évaluation afférents. Les ouvrages de référence approuvés sont les grammaires, les dictionnaires, les atlas et les bibles.

Dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau programme de formation, les membres du CERD ont fait parvenir au ministre une lettre dans laquelle ils lui faisaient part de leur inquiétude relativement à la disponibilité du matériel didactique. En effet, le peu de matériel didactique approuvé et le peu d'argent disponible dans les commissions scolaires pour l'achat des nouveaux ensembles didactiques ont amené les membres du Comité à communiquer leur malaise au ministre relativement à cette situation.

4 LES TRAVAUX À VENIR POUR 2001-2002

En 2001-2002, le CERD continuera de formuler des recommandations pour l'approbation, par le ministre, de matériel didactique et d'ouvrages de référence d'usage courant. Le Comité examinera le matériel selon deux ensembles de critères.

En effet, la mise en œuvre du nouveau programme de formation amène les maisons d'édition à créer du nouveau matériel didactique. Pour s'adapter à celui-ci, le CERD a renouvelé les critères d'évaluation. Pour ce qui est du matériel produit pour les programmes actuels, tout particulièrement pour le programme de français de la 4e et de la 5e année du secondaire, il sera évalué conformément aux critères déjà établis.

Entre-temps, le Comité devrait transmettre au ministre des avis sur les sujets suivants :

- la fonction et la situation du matériel didactique dans les écoles, à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire;
- les critères d'évaluation pour le matériel didactique de base au secondaire si le programme de formation pour cet ordre d'enseignement est rendu disponible.

ANNEXE A

La composition et le mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques

Composition

Le CERD est composé de treize membres, dont un président, nommés par le ministre :

- six membres exercent une fonction pédagogique dans un établissement francophone ou anglophone des secteurs public et privé;
- deux membres sont directrices d'une école primaire ou secondaire;
- deux membres sont des parents d'élèves fréquentant une école primaire ou secondaire;
- un membre représente une association d'éditeurs de livres;
- un membre représente les commissions scolaires;
- un membre est spécialiste en technologie de l'éducation à l'université.

Mandat

Le CERD a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux ressources didactiques ainsi que le stipule l'article 477 de la Loi sur l'instruction publique :

477.10 « Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique ou aux catégories de matériel didactique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité recommande au ministre :

1° les critères d'approbation des ressources didactiques;

2° l'approbation des ressources didactiques. »

477.11 « Le Comité doit donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques. »

477.12 « Le Comité peut :

1° saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques;

2° solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière. »

ANNEXE B

Les membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2000-2001

Président

Michel Monette, directeur des services éducatifs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Membres exerçant une fonction pédagogique

Diane De Lafontaine, enseignante à l'école Émile-Legault de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Liette Poirier, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame-de-Fatima de la Commission scolaire des Hauts-Cantons

Maude Beaulé, directrice adjointe de l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Rodrigue Samuel, directeur des Services pédagogiques au Collège Saint-Charles-Garnier

Jean Elizabeth Filipovich, enseignante à l'école Sacré-Cœur de Montréal

Sharon Barker, enseignante de mathématique au secondaire à mi-temps et conseillère pédagogique au Québec High School de la Commission scolaire Central Québec

Représentantes des directions d'école

Francine Allard-Patenaude, directrice de l'école primaire Aux-Mille-Fleurs de la Commission scolaire Marie-Victorin

Ghislaine Charron-Tourigny, directrice de l'école secondaire La Source de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Représentantes des parents

Josée Parent, présidente de l'Association des comités de parents pour les régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Diane Miron, première vice-présidente de la Fédération des comités de parents de la province de Québec et commissaire-parent au conseil de la Commission scolaire des Patriotes

Représentant des éditeurs

Hervé Foulon, président-directeur général des Éditions Hurtubise HMH ltée

Représentant universitaire en technologie éducative ou en didactique

Michel Aubé, professeur agrégé au Département de pédagogie à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Personnel du Comité

Gilles Allen, secrétaire
Patricia Poulin, agente de secrétariat